



Ministère de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère

Communiqué

Recouvrement des restes à recouvrer dus par les opérateurs économiques au titre des exercices 2023 et 2024.

Libreville, le 14 octobre 2025 – Dans le cadre de la stratégie gouvernementale visant à restaurer la discipline budgétaire et à renforcer l'efficacité de la mobilisation des recettes publiques, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère, Monsieur Henri-Claude OYIMA, a engagé une démarche structurée de recouvrement **des restes à recouvrer (RAR)** dus par les opérateurs économiques au titre des exercices 2023 et 2024.

À ce jour, les créances identifiées s'élèvent à **530 937 182 653 FCFA pour l'exercice 2023** et **272 897 194 531 FCFA pour l'exercice 2024**. Ces montants concernent principalement les centres fiscaux de la Direction Générale des Impôts.

En coopération avec la **Task Force**, cette initiative qui s'inscrit dans une logique de transparence, de sécurisation des recettes et d'optimisation des performances de l'administration fiscale prévoit :

- **Un audit exhaustif des créances** afin d'établir une situation consolidée, fiable et partagée ;
- **La mise en place d'un groupe de travail dédié et autonome** chargé de formuler un plan réaliste et gradué d'apurement, en veillant à concilier soutenabilité et exigences de redressement des finances publiques.

Cette action vient consolider les efforts de redressement engagés par le Gouvernement de la République et contribue à la crédibilité financière de l'État, ainsi qu'à sa soutenabilité budgétaire.

FIN